Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt le vingt-quatre Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Coline BOUR, Maire.

Étaient présents: Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Excusés: Mme Aurore CYRILLE

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 Juillet 2020

Secrétaire de séance : Mr CHASSAGNE Yannick

<u>Délibération 2020/028 en date du 24 Juillet 2020</u> <u>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 - budget général</u>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire		
 Excédent de fonctionnement antérieur reporté 	:	325 084.08 €
 Excédent d'investissement antérieur reporté 	;	132 305.84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19		
❖ Solde d'exécution de l'exercice	:	47 684.70 €
Solde d'exécution cumulé	:	195 258.91 €
Restes à réaliser au 31/12/19		
❖ Dépenses d'investissement	:	45 166.87 €
❖ Recettes d'investissement	:	60 435.24 €
❖ Solde	;	15 268.37 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19		
Rappel du solde d'exécution cumulé	:	132 305.84 €
Rappel du solde des restes à réaliser	:	15 268.37 €
Total	:	147 574.21 €
Résultat de fonctionnement à affecter		
* Résultat de l'exercice	:	71 779.86 €
❖ Résultat antérieur	:	396 863.94 €
Total à affecter	:	468 643.80 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Reste en résultat de fonctionnement reporté au budget 2020 : 468 643.80 €

<u>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 - budget</u> eau/assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire		
 Excédent de fonctionnement antérieur reporté 	:	13 851.78 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	:	85 956.26 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19		
❖ Solde d'exécution de l'exercice	:	5 608.18 €
Solde d'exécution cumulé	;	91 564.44 €
Restes à réaliser au 31/12/19		
❖ Dépenses d'investissement	;	00,00€
❖ Recettes d'investissement	:	00,00 €
❖ Solde	:	00,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19	<u>9</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	:	91 564.44 €
Rappel du solde des restes à réaliser	:	00,00€
Total	:	91 564.44 €
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	:	1 800.16 €
Résultat antérieur	:	13 851.78 €
Total à affecter	:	15 651.94 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Reste en résultat de fonctionnement reporté au budget Eau/assainissement 2020 :

15 651.94 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

En Mairie le 28 Juillet 2020

Le Maire,

Coline BOUR.

